

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles qui nous arrivent des frontières de la Pologne sont fort peu satisfaisantes. Ce n'est qu'à la fin du mois que les réformes seront promulguées, et elles ne paraissent pas de nature à calmer les esprits.

Le régime militaire sera maintenu jusqu'à la promulgation de ces réformes. Une dépêche qui nous arrive de Breslau donne des détails sur la formation du conseil d'Etat.

On écrit de Varsovie, le 14 mai, à la *Gazette autrichienne* :

« Les persécutions ne discontinuent pas. Tous les jours on arrête des individus qui portent un signe de deuil à la cravate ou à un autre vêtement. Des patrouilles parcourent la ville et des gendarmes sont postés à chaque coin de rue, les soldats bivouaquent sur les places. On surveille la presse avec des yeux d'argus. On a recommencé à noircir les journaux. Les individus qu'on a arrêtés et dont l'innocence est constatée ne sont pas relâchés. Les personnages les plus odieux, qui avaient cessé un moment leurs fonctions, les ont repris, et en même temps sont revenues : la vénalité, l'exaction et la corruption. Et, avec cela, on nous dit de nous rallier sérieusement au gouvernement, que c'est sérieusement qu'on veut introduire les réformes, et qu'on les exécutera avec loyauté. Il est possible que le souverain ait les meilleures intentions, mais le pays n'en profitera pas. Le deuil universel continue. Les hommes portent des casquettes nationales, les dames ne sont coiffées que de chapeaux noirs. Les esprits sont naturellement très-irrités. Beaucoup, parmi les blessés, sont morts. Ils ont été portés le soir au cimetière, accompagnés de leurs parents, et ont été enterres à la lueur des torches. Les collectes au profit des familles des défunts sont interdites.

Le conseil municipal a donné sa démission, par la raison qu'il ne devait se réunir que sur l'invitation du président de la régence, et qu'il ne devait débiter que sur les questions que présenterait le président. M. Andraux, le président, après les scènes du mois d'avril, s'était retiré, sous prétexte de maladie, a retrouvé la santé depuis que les circons-

tances sont changées, et reprendra pour le moment les fonctions de bourguemestre.

« Depuis hier, on nous a fait une grande concession : on peut se montrer dans les rues après dix heures du soir sans avoir de lanternes, à condition qu'on n'ait pas de coins blancs à la cravate, qu'on ne porte pas de gants piqués de blanc, de chapeaux à la Garibaldi, de bottes à l'écuylère, etc., ni de chaînes de montres d'une forme particulière. » — Havas.

Pesth, 17 mai. — Dans la séance de la chambre des députés de la diète hongroise qui a eu lieu aujourd'hui, M. Estvos continue à parler. Il dit :

« Si la Hongrie entrait dans le Reichsrath, elle y exercerait une influence prépondérante. La Hongrie ne désire pas la ruine de l'Autriche, mais elle revendique ses droits. »

La cause de la Hongrie est solidaire avec les intérêts des autres populations de la monarchie, avec les idées unitaires de l'Allemagne et de l'Italie. Une pareille cause ne saurait périr pour toujours.

Ont parlé en outre : MM. Ivuka, Terenyi, Barezay, contre l'adresse. M. Bene expose des considérations en faveur de l'adresse. M. Pap vote pour l'adresse.

La séance est levée à deux heures. Il y a encore soixante dix orateurs inscrits. — Havas.

Il résulte des nouvelles venues de Kazan, postérieurement à la dépêche qui a fait mention des désordres dont cette ville vient d'être le théâtre, que le nombre des tués et des blessés serait beaucoup plus considérable qu'on n'aurait pu le penser d'après la dépêche.

Ce qui prouverait que les désordres et la répression ont eu un caractère très-sérieux, c'est que la garnison de la ville a été immédiatement doublée.

(Le Pays.)

Une dépêche particulière de Trieste annonce que S. M. l'empereur d'Autriche est arrivée le 17, et que l'impératrice était attendue le lendemain.

La présence de LL. MM. à Trieste sera l'objet de réjouissances publiques. De grands préparatifs ont été faits pour les recevoir.

Leurs Majestés sont attendues à Vienne le 21 mai. (Idem.)

Les nouvelles d'Italie sont très-satisfaisantes. Les ministres des finances, de la guerre et des travaux publics, rivalisent de zèle et d'activité. L'emprunt se dessine favorablement.

On traite à Turin non-seulement pour les chemins de fer des grandes lignes stratégiques, mais aussi pour les nombreux réseaux qui devront bientôt couvrir la Péninsule tout entière. Enfin, le général Fanti, dans la rude tâche de l'organisation de l'armée, redouble d'efforts, efforts que le succès a déjà commencé à couronner.

La *Correspondance Havas*, à laquelle nous empruntons ces détails, ajoute que les amis du général Garibaldi devraient l'engager à se tenir encore à l'écart, attitude très-louable dans les circonstances actuelles.

Les feuilles italiennes annoncent l'arrivée de Kossuth à Turin.

L'Italie assure qu'aux dernières dates les provinces du Sud étaient tranquilles, et que le gouvernement du roi surveille avec la plus grande vigilance les moindres vellétés de réaction ou de brigandage qui pourraient se manifester dans ces provinces.

M. Tecchio doit interpellier, à la chambre des députés, le comte de Cayoux au sujet des élections.

Un décret royal du 19 prescrit que toutes les monnaies d'argent et d'or porteront l'exergue suivant autour de l'effigie royale : *Vittorio-Emmanuele II*, et au travers : *Regno d'Italia*. Sur les pièces de bronze, la légende autour de l'effigie sera : *Vittorio-Emmanuele, re d'Italia*, et au revers deux rameaux de laurier et chêne entrelacés, surmontés d'une étoile.

C'est lundi que le nouveau lieutenant-général du roi d'Italie pour les provinces napolitaines, M. le comte Poza de S. Martino, a quitté Gènes pour se rendre à son poste.

On compte beaucoup, pour le rétablissement de l'ordre, sur l'esprit ferme de ce haut fonctionnaire et sur le plan d'administration qu'il est chargé d'appliquer.

On se propose de poursuivre activement l'organisation de l'armement de la garde nationale. Une

FEUILLETON

UNE VENGEANCE ANGLAISE

(Suite.)

Pendant que M. Gus Brough se livrait à ces réflexions, Samuel Hampden s'était éloigné rapidement, et, guidé par les cris de la victime, il atteignit en quelques secondes le théâtre du crime.

Samuel était un véritable Anglais ; on l'avait familiarisé de bonne heure avec tous les exercices du corps ; il eût disputé le prix des courses à Gennaro lui-même, et il connaissait l'art du pugilat comme le meilleur boxeur de la Cité. Sans être brau, il possédait cependant une certaine élégance de formes qui n'était pas sans charmes ; il se montrait d'ailleurs généralement taciturne, et, bien que M. Bonnington, son patron, l'eût pris en grande affection et lui témoignât à tout propos une franche amitié, Samuel s'était toujours tenu vis-à-vis de lui dans une réserve qui pouvait être taxée de froideur.

Quand il se présenta sur le lieu d'où partaient les cris qui l'avaient attiré, la lutte venait de se terminer. Un grand domestique était étendu à terre, étourdi ou tué,

et deux hommes, d'allure plus que suspecte, s'apprêtaient à entraîner une jeune fille qui se débattait vivement entre leurs bras.

Samuel, n'écoutant que son courage, s'élança vers l'un des deux hommes, sur le crâne duquel il asséna, d'une main ferme, le plus violent coup de poing que l'art de la boxe ait jamais enseigné.

L'effet fut instantané.

L'homme poussa un grognement plaintif et alla rouler sans connaissance auprès du domestique.

Mais le plus difficile restait à faire. Le second bandit était un gaillard de près de six pieds, qui ne devait pas lâcher facilement sa victime ; le sort de son compagnon lui avait d'ailleurs communiqué une colère redoutable, et après avoir, d'un geste rapide et prompt, déposé à ses côtés la jeune miss, qui venait de s'évanouir, se précipita sur Samuel, le regard fulgurant et les poings fermés.

Le lieu était admirablement choisi pour une pareille scène : une rue étroite et sale, éclairée par des reverbères fumeux, une petite pluie fine qui rendait le pavé glissant, un ciel sombre, et tout autour des masures en mauvais état, à l'intérieur desquelles on n'entendait rien remuer. — un véritable coupe-gorge.

Le premier coup porté fut terrible ; Samuel se tenait

pourant sur la défensive ; mais c'est à peine si, à travers la nuit, il aperçut son adversaire, et celui-ci lui envoya un coup de poing qui l'eût infailliblement assommé, si, trompé lui-même par l'obscurité, il n'avait deviné de quelques lignes. Le coup glissa donc sur la tempe de Samuel, et alla tomber lourdement sur son épaule.

Samuel ne proféra pas la moindre plainte, il ne recula même pas d'une semelle ; seulement, comme son adversaire se trouvait à sa portée, il ne crut pas devoir lui laisser le temps de se rejeter en arrière, et prompt à la riposte, animé de plus par l'irritation même de la lutte, il lui appliqua vigoureusement un de ses poings sous la mâchoire, et l'autre dans l'épigastre.

Le coup est traitre, mais il est infaillible. Le second bandit poussa un cri de douleur, s'affaissa sur lui-même et prit place à côté de son compagnon.

Samuel était maître du champ de bataille, et sans attendre de nouvelles complications, il courut à la jeune fille, dont l'évanouissement venait de cesser, et qui revenait insensiblement à la vie.

— Vos ravisseurs sont pour le moment dans l'impossibilité de vous faire aucun mal, lui dit-il aussitôt à voix rapide, mais l'endroit où nous voici est dangereux, et il faut en sortir au plus tôt ; essayez donc, miss, de pren-

loi vient de permettre de rappeler à l'activité les militaires de la gendarmerie admis à la retraite et qui sont encore aptes à faire un bon service.

Ils cumuleront la solde d'activité avec la pension de retraite, et la plupart seraient envoyés dans le Midi, où l'on compte sur leur zèle et leur expérience.

On annonce que le ministre des finances, M. Bittaggi, va présenter prochainement un projet de loi pour substituer au système de perception des impôts de l'ancien Piémont celui qui était en usage en Toscane et qui est beaucoup plus simple et moins coûteux. Il s'agirait d'une économie de plus de 15 millions par an dans les frais du personnel et des écritures. (Le Pays.)

L'Armonia de Turin annonce, à la date du 17, que, dans deux ou trois jours, il sera présenté au parlement italien une pétition signée de 30,000 citoyens, réclamant le rappel de Mazzini.

Les lettres de Naples, du 14, disent que les provinces sont plus calmes. Les commissaires vont partir pour veiller à la rentrée des impôts indirects. La légion hongroise compte 2,000 hommes; le général Turr a fait arrêter le colonel. Le général explique cette arrestation dans une lettre rendue publique, en se fondant sur ce que le colonel résistait à la direction Kossuth et compromettait l'Italie.

On écrit de Rome que les conséquences du tremblement de terre dans l'Ombrie sont fâcheuses. La célèbre cathédrale d'Orvieto a été endommagée.

Le Pungolo a annoncé, et des journaux ont répété après lui, que M. Gramont aurait transmis au gouvernement français des pétitions demandant le retrait de nos troupes de Rome.

Outre que ce fait serait contraire à tous les principes, nous pouvons annoncer qu'il est entièrement contourné. (Le Pays.)

La Gazette de Turin annonce que quatre députés de l'Amérique du Nord sont arrivés à Turin, chargés, par leur gouvernement, de former une légion étrangère pour aller combattre en faveur de l'Union. — Havas.

Une dépêche de Copenhague fait espérer une solution prochaine de la question dano-allemande. Cette solution, le président du conseil ne la croit possible qu'à la condition de l'indépendance du télégramme qui nous cite. Les ministres disposés à adhérer aux vues du Danemark.

La proposition prussienne concernant le commandement de l'armée fédérale paraît beaucoup inquiéter les gouvernements de Wurtemberg. La Bavière vient de les convoquer pour une nouvelle conférence qui se tiendra probablement à Sultardt ou à Darmstadt.

Dans son dernier numéro, en date du 10 mai, le Journal de Constantinople se dit autorisé à déclarer que la nouvelle donnée dans son numéro de la veille, sur la participation du prince de Montenegro au siège de Nicksic et au massacre des soldats irréguliers au passage de Douga, est dénuée de tout fondement, et que la conduite récente de ce prince dénote, au contraire, de sa part, un désir loyal de coopérer au dégagement de cette place.

Une dépêche de Constantinople annonce que la commission internationale de Syrie est arrivée le 14 dans cette capitale. Fuad pacha reste en Syrie; il a délégué Abro efendi pour le représenter au sein de la commission qui se réunira le 18 à Constantinople.

Une des difficultés à résoudre dans la question relative à l'organisation et aux réformes à opérer en Syrie est celle du caïmacam.

De nombreuses adresses arrivent de la montagne en faveur du système qui consisterait à nommer un seul caïmacam pour toute la province, tandis que certaines puissances voudraient qu'il y en eût trois. On pense généralement que c'est le système de l'unité qui prévaudra. (Le Pays.)

Toulon, 18 mai. — L'Impérial appareille aujourd'hui, devant l'escadre de 48 heures, pour prendre des pilotes grecs; il rejoindra à Bryonith l'escadre et séjournera dans la baie de Marmoritza, sur la côte de Caramanie. — Havas.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 13 mai 1861.

Monsieur le préfet, la poursuite judiciaire exercée contre une brochure récente a soulevé une question sur laquelle je crois devoir appeler votre attention. On s'est demandé si des personnes bannies ou exilées du territoire, placées par conséquent en dehors du droit commun et soustraites, par leur position même, à toute action judiciaire, pouvaient user en France des bénéfices de la publicité en s'abritant derrière un imprimeur ou un libraire.

Dans l'écrit dont il s'agit, il y avait une attaque si caractérisée contre nos institutions, une excitation si manifeste à l'abaine et au mépris du gouvernement, que le louable empressement de la magistrature à poursuivre l'écrit séditieux était commandé par la nature même des choses, et une fois saisie, la justice devait avoir son cours.

Mais vous savez, monsieur le préfet, les inconvénients de pareilles poursuites. D'un côté, l'écrivain, par une publication de plusieurs milliers d'exemplaires, peut avoir toutes les facilités de déverser l'injure et la calomnie sur les personnes et les choses, tandis que de l'autre il est protégé, lui et les siens, par la saisie judiciaire elle-même contre toute réponse et toute récrimination; et c'est ainsi qu'on s'imposément adresse au vainqueur de Solferino cette étrange question : « Qu'avez-vous fait de la France? »

Quoi qu'il en soit, il est à présumer que des prétentions si clairement avouées se reproduiront de nouveau, que l'exemple donné sera suivi, et que le gouvernement qui a tiré la France de l'abaine va de nouveau se trouver exposé aux insultes de ceux-là mêmes qui l'y avaient laissé tomber. Déjà il m'est revenu que des écrits du même genre se préparent en ce moment; que, mieux avisés, les instigateurs ou les auteurs de ces petites manœuvres se flattent d'échapper, même dans la personne des imprimeurs, aux rigueurs de la justice par des artifices de rédaction et de publication, espérant ainsi, à travers les fissures de la loi, pénétrer impunément jusqu'au cœur de nos institutions.

Mais le gouvernement ne peut tolérer que de pareils scandales se renouvellent. En ce qui me con-

cerne, plus je m'efforce à rester fidèle à la pensée libérale du 24 novembre, en favorisant la liberté de discussion, plus je dois me préoccuper de défendre l'Etat lui-même contre les attaques de ses ennemis. Je vous invite donc à surveiller avec soin toutes les tentatives de publications qui seraient faites au nom de personnes bannies ou exilées du territoire. De quelque nature que puissent être ces publications, sous quelque forme qu'elles se produisent : livres, journaux, brochures, vous devez procéder sur-le-champ à une saisie administrative, m'en référer immédiatement et attendre mes instructions.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

(Moniteur.)

FAITS DIVERS.

C'est inexactement que plusieurs journaux annoncent une nouvelle prorogation du Corps-Législatif. A moins de quelque incident tout à fait imprévu, la session sera close le 5 juin, conformément au décret impérial. Les trois semaines qui restent à l'assemblée suffiront à épuiser son ordre du jour. Un autre motif explique la terminaison normale des travaux parlementaires. Beaucoup de sénateurs et de députés, membres des conseils généraux, désirent assister aux scrutins qui auront lieu les 15 et 16 juin sur tous les points de l'empire.

Il résulte de documents officiels, dit la Patrie, que la France possède actuellement, tant à flot que sur les chantiers, 475 bâtiments, dont 349 à vapeur et 126 à voiles.

Parmi les bâtiments à vapeur, on compte 37 vaisseaux à hélice, 6 frégates cuirassées à hélice, 47 frégates à roues et à hélice, 17 corvettes à hélice et à roues, 126 avisos à hélice et à roues, 14 batteries flottantes à hélice, 57 canonnières à hélice, 44 transports à hélice et 1 navire spécial. Parmi les bâtiments à voiles, on compte 8 vaisseaux, 25 frégates, 13 corvettes, 21 bricks, 26 navires légers et 33 transports.

Il y a longtemps que notre marine n'a présenté un ensemble aussi imposant.

On fait en ce moment à Vérone l'essai de canons de campagne de petit calibre. Chacun d'eux est placé sur un char à deux roues, et un attelage de deux mules suffit pour les traîner dans les chemins de montagne.

Plusieurs journaux annoncent que, d'après un projet récemment arrêté, les dépêches télégraphiques seront soumises à une taxe unique. Les dépêches échangées dans le même département paieront 1 fr.; pour tout le reste de la France, 2 fr. Nous reproduisons sous toutes réserves cette nouvelle, tout en formant des vœux pour sa réalisation.

Le Moniteur de l'éleveur (France hippique) raconte les anecdotes suivantes au sujet des chevaux du maréchal de Mac-Mahon :

Au souvenir des grands capitaines se mêle souvent celui de leurs chevaux. Cyrus, Alexandre, César, Mahomet, Totenne et mille autres ont chacun au moins un coursier favori, dont le nom brille à côté de leur et se lie à leurs plus éclatants triomphes.

Une de nos gloires les plus récentes et les plus pures, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, a, dit-on, lui aussi, une mystérieuse affinité avec

dre mon bras, et, avant quelques minutes, nous aurons trouvé un fiacre qui vous ramènera chez vous.

La jeune fille était enveloppée d'un long châle; ses traits étaient entièrement cachés par un voile épais. Des les premières paroles prononcées par Samuel, elle releva vivement la tête et fixa sur lui ses deux regards curieux et étonnés :

— Qui me parle? dit-elle alors, avec un reste d'émotion et comme si elle doutait encore de la réalité.

— Un ami, miss, répondit Samuel, un homme qui a eu le bonheur de vous sauver et dont vous n'avez rien à craindre.

— Mais qui êtes-vous donc?

— Qu'importe.

— Votre voix ne m'est pas inconnue.

— C'est possible.

— Vous êtes M. Samuel Hampden.

— Que dites-vous?

Samuel se redressa interdit et chercha à percer le voile qui couvrait le visage de la jeune fille; mais cette dernière craignit sans doute le résultat de cet examen, car elle se leva presque aussitôt, et prenant le bras du jeune homme, elle l'entraîna loin de cette rue, dans la direction de Bernard-street.

Dix minutes après, ils trouvaient un fiacre, et la jeune

miss, toujours voilée, se hâta d'y prendre place.

Toutefois, avant de monter, elle se retourna vers Samuel et lui tendit la main.

— Monsieur Hampden, lui dit-elle d'une voix douce et tendre, vous m'avez sauvé la vie ce soir, et, croyez-le bien, je n'oublierai jamais ce service. A bientôt donc, et avant peu je vous prouverai que je ne suis pas ingrate.

En disant ces mots, elle monta lestement dans le fiacre, et le cocher ayant fouetté son cheval, il partit au galop, laissant Samuel vivement intrigué et cherchant vainement dans ses souvenirs quelle pouvait être cette jeune fille qui le connaissait si bien.

Tout en rêvant, il reprit à pas lents son chemin vers Lombard-street. La distance est longue, et il s'arrêta plus d'une fois sur sa route; quand il arriva au siège de la maison Bonnington et Cie, il était près de minuit. Il se hâta de gagner la chambre qu'il y occupait.

Cependant, au moment de rentrer chez lui, il s'aperçut pour la première fois qu'il régnait un mouvement inusité parmi les domestiques et en demanda la cause.

— Oh! ce ne sera rien, monsieur Hampden, répondit un valet qui passait, c'est John, le domestique de M. Bonnington, qui a été rapporté tout à l'heure dans un assez triste état...; il prétend qu'il a été attaqué par deux bandits; mais sa blessure est peu grave, et dans

quelques jours il n'y paraîtra plus... Et le valet s'éloigna.

Samuel n'en demanda pas davantage; mais un frisson courut sous ses cheveux.

M. Bonnington avait deux filles; laquelle des deux avait-il donc rencontrée près de la prison de la Flotte?

II.

Le lendemain du jour où se passaient les événements que nous venons de raconter, il y avait une petite réunion chez M. Bonnington, de Lombard-street. M. Bonnington était un des gros personnages du commerce de Londres, et sa maison, qui avait une succursale à Calcutta, possédait une certaine influence sur les transactions de la plupart des marchés importants de l'Angleterre. Son hôtel était donc assidûment suivi, et ses deux filles se trouvaient le point de mire de plus d'un gentleman. Depuis longtemps, M. Bonnington était veuf, et, en bon père de famille, il n'avait jamais voulu se remarier. De ses deux filles, l'une, miss Ophélie, était déjà grande; l'autre, miss Lucy, était toute jeune encore. Il ne crut pas que, dans cet état de choses, il pût remettre à des mains étrangères le soin d'élever ses enfants, et, depuis huit années bientôt, c'est lui qui s'était presque exclusivement chargé de leur éducation. Fut-ce un bien ou un

le noble animal qui donna son nom au dieu de la guerre. On dit même que les chevaux eurent une influence singulière sur sa destinée, et l'un de ses compagnons d'armes nous a raconté à ce sujet trois anecdotes, que nous donnerons à nos lecteurs pour ce qu'elles nous ont coûté, sans garantie du gouvernement, bien entendu.

C'était vers 1835 ou 1836.... enfin c'était à une époque déjà légendaire.

Mac-Mahon, alors porteur de simples épaulettes, accompagnait le général X..., dont il était l'aide-de-camp, dans une grande revue que commandait le duc d'Orléans; il y avait un ordre à porter, et aussi, ce qui était le plus difficile, un fossé à franchir; il paraît que les officiers qui tentèrent les premiers le passage ne purent en venir à bout.

Le duc, se tournant alors vers le groupe où se trouvait le jeune capitaine, sembla chercher de l'œil un homme de bonne volonté. Mac-Mahon se présente, saute le ravin et porte l'ordre. Quelques jours après il était nommé aide-de-camp du prince, et partait pour l'Afrique avec lui. — Et d'une!...

La terre du coursier omide, du frère de l'arabe, du père des chevaux de l'Europe moderne ne devait pas être moins propice aux exploits équestres du brillant cavalier français qui eut des rois parmi ses aïeux.

Un jour, il eut aussi des ravins à franchir, des roches à graver, des torrents à braver, sans compter les balles qui sifflaient. M. de Mac-Mahon reçoit l'ordre de porter une dépêche.

— Prenez avec vous un demi-escadron, lui dit son général.

— Je n'ai qu'une chance de passer, répond le jeune officier, c'est de passer seul, et je passerai.

Et le pique des deux, fend un gros d'Arabes qui se mettent à sa poursuite. Mac-Mahon presse sa monture; un ravin lui coupe le passage; alors il enlève son cheval, franchit l'obstacle, et, comme il l'avait promis au général, il passe.

Sa hardiesse assura le succès des opérations du jour, lui mérita l'admiration de l'armée, les félicitations de ses chefs et un nouveau grade. — Et de deux!...

Enfin, c'était hier, l'armée française entrait en Lombardie, l'Empereur attaquait les Autrichiens à Magenta; le général de Mac-Mahon, commandant du 2^e corps, entend au loin le canon; il devine qu'il doit changer la direction d'une de ses divisions, lancée en avant; il n'y a pas une minute à perdre; la route est encombrée de caissons, de canons, de fourgons renversés; nul ne peut franchir cet obstacle; mais le général a un bon cheval de chasse, qui, quelques jours auparavant, passait parmi les fleurs le ruisseau paisible de La Marche.

Le cheval saute, et la France enregistre une grande victoire de plus, le général Mac-Mahon devient maréchal de France et duc de Magenta. — Et de trois! — Nous attendons les autres.

Nous dirons donc que pour arriver à la gloire il ne faut qu'un bon cheval... et aussi peut-être la manière de s'en servir.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La souscription aux obligations des compagnies de chemins de fer des Ardennes, de l'Est, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, d'Orléans et de l'Ouest, sera ouverte du 21 au 28 mai, y compris le dimanche 26.

Les souscriptions seront reçues à la Recette particulière des finances, à Saumur, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Etablissement d'une nouvelle machine à vapeur dans les ateliers de MM. Mayaud frères, à Saumur.

MM. MAYAUD frères, manufacturiers à Saumur, désirant obtenir l'autorisation d'établir dans le local de leur manufacture, rue de Fenet, à Saumur, une machine à vapeur de la force de 12 chevaux, en remplacement d'une locomobile supprimée, une enquête de *commodo* et *incommodo* est ouverte à la mairie de Saumur, sur la demande formée à cet effet par lesdits sieurs Mayaud frères, conformément à l'art. 7 de l'ordonnance royale du 22 mai 1843.

Le dossier de cette affaire est déposé au secrétariat de la mairie, où seront reçus, pendant 10 jours, à compter d'aujourd'hui (*dimanches et fêtes exceptés*), les dires et observations pouvant être présentés sur le projet en question.

Hôtel de Ville de Saumur, le 20 mai 1861.

Le Maire,
DUTERME, adjoint.

AVIS.

L'assemblée, dite de St-Urbain, et la grande foire qui se tiennent annuellement à Varennes auront lieu, cette année, savoir: l'assemblée le dimanche 26 du présent mois, et la foire le mercredi suivant, 29 du même mois.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le fameux chef des Druses, Saïle-Bey-Djembat, un des principaux auteurs et l'instigateur des massacres de la montagne, vient de mourir dans sa prison.

(Le Pays.)

PHOTOGRAPHIE, Rue Beaurepaire, n° 31.

Les sieurs BAILLY et MAURICE, photographes à Tours et Angers, prient les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, de profiter de leur séjour à Saumur, qui ne doit se prolonger que jusqu'à la fin du mois.

(255)

Changement de Domicile.

M^{ME} V^E GALLET,

Sage-Femme à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 mai, son domicile est transféré PLACE SAINT-PIERRE, N° 20.

M^{ME} V^E GALLET continue, comme par le passé, à prendre des pensionnaires.

(251)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 18 mai.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fêtes à Tunis à propos de la constitution. — Richard Cobden. — Biskra. — Les Harnais bleus, nouvelle (suite). — Les travaux du canal de Suez, à vol d'oiseau. — Chronique musicale. — Les courses du bois de Boulogne. — Salon de 1861. — Hors Paris. — Pontifical de Jacques des Ursins. — Histoire de la gravure. — Tableaux instructifs et pittoresques. — Jules Laure.

Gravures: S. A. S. Mohamet-Sadok, bey de Tunis, prêtant serment à la constitution. — Illumination au palais du Bardo. — Arrivée du bey à son palais de Tunis. — Richard Cobden. — Vue générale de Biskra (Algérie). — Vue de Rome prise du Colisée. — Bombardement du fort Somier. — Salon de 1861: Un Musicien. — Siège d'une ville par les Romains. — Pères capucins du couvent de la Rédemption, à Venise. — Un jardin à Hyères. Jules Laure, peintre. — L'Éléphant du roi de Siam. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 18 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	24 76	Huile de lin	43 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 80	Paille hors barrière	43 26
Seigle	16 —	Foin	49 —
Orge	12 —	Luzeine (les 750 k.)	54 60
Avoine (entrée)	12 50	Graine de trèfle	60 —
Fèves	17 20	— de luzerne	30 —
Pois blancs	32 —	— de colza	28 30
— rouges	36 —	— de lin	28 —
Cire jaune (50 kil)	250 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	60 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (30 k)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à "
Id.	2 ^e id. 100 à "
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 80 à "
Id.	2 ^e id. 75 à "
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 75 à "
Id.	2 ^e id. 70 à "
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 70 à "
Id.	2 ^e id. 63 à "
La Vienne, 1860	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à "
Id.	2 ^e id. 210 à "
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Varrains, 1860	73 à 80
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 150 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Id. 1860	1 ^{re} id. 60 à "
Id.	2 ^e id. 50 à "
Restigny 1860	30 à "
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à "
Id.	2 ^e id. 120 à "
Id. 1860	1 ^{re} id. 53 à "
Id.	2 ^e id. 50 à "

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 18 MAI

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 25
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 50.

BOURSE DU 20 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mal? Il serait difficile de le dire d'une manière précise. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux filles de M. Bonnington avaient grandi et s'étaient développées dans un sens différent, et que, nourries des mêmes principes, elles offraient des résultats diamétralement contraires. Explique qui le pourra cette contradiction.

Miss Ophélie était longue, un peu sèche, très-blonde, et réalisait, dans sa plus complète expression, le type guindé et froid des jeunes miss que la Grande-Bretagne verse à certaines époques périodiques sur le continent européen. Comme la plupart des insulaires, bien qu'elle professât un enthousiasme sincère pour les modes françaises, elle avait coutume de se mettre d'une façon romanesque, qui frisait de bien près l'extravagance; et comme l'imponibilité était d'avance acquise à ses ridicules, elle ne s'aperçut pas de l'effet qu'ils pouvaient produire sur la partie sérieuse de son entourage. La lecture mal dirigée de Shakespeare, de Milton, de Walter Scott, de lord Byron, jeta d'ailleurs de bonne heure une grande confusion dans son esprit; elle en regut des impressions dont elle s'exagérait elle-même la portée, et il lui arriva fréquemment, dans ses inspirations extravagantes, de se prendre pour une de ces individualités impossibles, que les poètes créent parfois dans le but de faire pièce à la réalité. Miss Ophélie avait alors vingt-quatre ans.

Quant à Lucy, elle en comptait dix-sept à peine, et c'était bien la plus charmante enfant que le regard d'un homme eût jamais contemplée: elle était petite, vive, et toute pleine de pétulance acide; elle avait de beaux cheveux châtain qui encadraient harmonieusement le pur ovale de son visage, des dents d'un email éblouissant, des yeux bleus tout animés de curiosité naïve; on eût dit que la nature avait mis une sorte de coquetterie à former ce ravissant chef-d'œuvre de grâce et d'élégance. Sa taille était souple et ronde, ses deux mains délicates et fines, et son pied, bien attaché, eût chaussé le soulier d'un enfant. De toutes ces perfections, Lucy ne tirait pas vanité. Elle savait bien qu'elle était jolie, cependant, mille regards le lui avaient dit déjà, et ne l'eût-elle pas appris de la sorte qu'elle l'eût deviné, grâce à cet admirable instinct que Dieu a mis au cœur de la jeune fille. Elle ne connaissait ni Walter Scott, ni Byron, encore moins Milton et Shakespeare, mais sous le voile transparent et chaste de son ignorance, il y avait dans son cœur plus de poésie que dans aucun poème humain.

Le salon de M. Bonnington se trouvait donc, ce soir-là, rempli d'un choix d'amis, parmi lesquels on distinguait quelques gentlemen appartenant pour la plupart au commerce de Londres. Ce n'était d'ailleurs qu'un petit comité, comme disait miss Ophélie, et la réunion ne de-

vait pas se prolonger fort avant dans la soirée.

Depuis quelques semaines, miss Ophélie semblait avoir abandonné les hauteurs de la poésie romanesque qu'elle avait fréquentées si longtemps, et en renonçant à chercher son idéal dans les régions nébuleuses de ses rêves, elle avait fini par le rencontrer sur la terre. — C'était un fort bel homme, ma foi, major au service de la Compagnie des Indes, et qui venait d'arriver directement de Calcutta. Miss Ophélie s'était éprise assez rapidement de son teint hâlé, de ses belles dents blanches, et de son uniforme resplendissant. Le major Turner possédait au surplus toutes les qualités qui ont le privilège d'attirer l'attention des femmes de l'âge d'Ophélie; il était froid, se mettait avec un goût exquis, parlait de l'Inde dans une langue étrange, et savait commander l'intérêt sans jamais imposer sa personnalité. Le major était pour ainsi dire le lion de la saison; et soit que la fortune d'Ophélie l'eût séduit, soit qu'il aimât les femmes longues et sèches, toujours est-il qu'il fréquentait assidûment la maison Bonnington et Cie, et que le bruit de son mariage avait déjà couru par le monde.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA BELLE TERRE de LA RONDE

Située commune de Vivy, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Cette propriété consiste en bâtiments de maître, maisons de fermiers, terres et prés; le tout dans un seul tenant, d'une contenance de 187 hectares environ. Elle est située à quatre kilomètres de Saumur et d'une station du chemin de fer de Paris à Nantes; est traversée dans toute son étendue par une rivière très-poissonneuse, qui en dépend, et est entourée par deux routes impériales.

Vue pittoresque, vastes jardins, belles avenues, beaux ombrages, pêche abondante et lucrative, belle chasse à tir, vastes prairies, gibier d'eau.

Marais et bassins à sangsues en plein rapport et susceptibles d'un beau produit.

Cette propriété, d'une division facile, est avantageuse pour la spéculation.

Revenu: 20 000 fr. environ. — En voie d'augmentation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, arrondissement de Saumur, chargé de la vente.

A VENDRE A L'AMIABLE,

DEUX BEAUX CHEVAUX DE CALÈCHE
Parfaitement dressés.

S'adresser à la Ronde, commune de Vivy, ou à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, pour tous renseignements et pour traiter. (256)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,
Une JOLIE MAISON DE MAÎTRE,
située commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, à 4 kilomètres de Saumur, avec servitudes, charnières, jardins bien plantés, et environ 9 hectares de terre tenant à la maison.

On vendra, au gré des acquéreurs, soit la maison et les jardins sans les terres, soit ces objets avec telle quantité de terrain que bon semblera aux acquéreurs.

S'adresser pour tous les renseignements et pour traiter:

1^o A M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente;

2^o Et à M. VERNEAU-GALBRUN, mandataire du propriétaire, demeurant à La Chapelle-sur-Loire. (222)

On demande une place dans une maison bourgeoise pour un homme et sa femme. Le mari se chargera du soin des chevaux et de l'entretien du jardin potager; la femme, du service de la maison, cuisine, etc.

S'adresser à M. Pierre BOURQ, chez M^{me} Decourt, rue des Payens. (257)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE UNE FERME

Située en la commune d'Allonnes, consistant en bâtiments, terres vignes et prés.

S'adresser audit M^e DENIEAU.

Etude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 mai 1861, à midi, et jours suivants,

AU CHATEAU DES BRETIGNOLLES Commune d'Anche.

Entre les villes de Chinon et de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A 20 kilomètres des stations de Sainte-Maure, ligne de Tours à Bordeaux, et de Port-Boulet, ligne de Tours à Nantes,

Par le ministère de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

UN RICHE MOBILIER

Garnissant le château des Bretignolles, et consistant en:

Ameublement de salon, fauteuils, canapés, divans, pendules, candélabres, bronzes, porcelaines, meubles en laque de Chine, en bois de rose et en marqueterie.

Ameublement de salle à manger, tables, buffets et sièges en chêne sculpté.

Billard en chêne, sculpté par MOMBRO, meubles de boudoir et de chambre à coucher, belles garnitures de cheminée, tentures et tapisseries, fauteuils et divans, lits, ustensiles de cuisine, vins fins en bouteilles.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

Il sera procédé à cette vente:

Pour les cristaux, porcelaines de table, meubles et ustensiles de cuisine, bois de chauffage, le dimanche 26 mai prochain.

Pour les ameublements de salon, salle à manger et boudoir, le lundi 27 mai.

Et pour les ameublements de chambre à coucher, le dimanche 2 juin et jours suivants. (239)

A VENDRE, A ARRENTER OU A LOUER,

MAISON DE CAMPAGNE,

Avec deux jardins, dont un clos de murs; le tout contenant environ huit ares, situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

S'adresser à M. PINET, à la Croix-Cassée, ou à Saumur, rue du Temple, n^o 4. (231)

A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON

AVEC TOUTES SERVITUDES DESIRABLES,
Rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BARRABANT, 33.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n^o 30.

S'adresser à M^{me} PINEAU-BAUDRY, rue des Payens, n^o 3. (208)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Sise rue du Petit Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (241)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un petit CLERC.

A CÉDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Saumur, P. GODET, imp.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHALON.

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent Chalon, marchand de chevaux à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le jeudi 30 mai courant, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs enregistrés.

Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.

Le Greffier du Tribunal,

(258)

Th. BUSSON.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16 A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (187)

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (de Roule et des Bourdonnais)

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C^e COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C^e COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de superfins et d'extra-fins: elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement Bon O'naire, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme Chocolat Fin, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C^e COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C^e COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ		CHOCOLAT VANILLÉ		CHOCOLAT DE POCHE	
Le demi-kilog.		Le demi-kilog.		Et de Voyage	
BON ORDINAIRE	2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE	3 f. 50 c.	La Boîte de 36 petites Tablettes	
FIN	3	FIN	4	SUPERFIN, la boîte	2 f. 25 c.
SUPERFIN	3 50	SUPERFIN	4 50	EXTRA, la boîte	2 50
EXTRA	4	EXTRA	5	EXTRA-SUPER, la boîte	3

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots: COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINET et C^e.

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

PRIX
50
fr.

VINAIGRE A LA VIOLETTE

PRIX
50
fr.

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraichissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.